



L'élargissement du bouclier fiscal : emblème d'une Europe fiscale à contresens des enjeux

La Commission européenne a déclaré en octobre 2010 que le bouclier fiscal et le plafonnement de l'ISF (plafonnement spécifique de l'ISF à 85 % des revenus) contrevenaient au principe de libre circulation au sein de l'Union européenne. Elle en demandait un aménagement pour que les non résidents français puissent à leur tour en bénéficier. C'est désormais chose faite.

Ainsi que l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires le soulevait dans son communiqué du 28 octobre 2010, avec un tel élargissement, « *le coût du bouclier fiscal exploserait (le nombre de bénéficiaires serait en forte hausse et le nombre et le montant des impôts pris en compte pour son calcul augmenteraient, entraînant une hausse du montant des remboursements), son injustice serait renforcée et son efficacité, déjà marginale, serait nulle puisqu'il ne pourrait pas empêcher des départs à l'étranger* ».

Cet élargissement du bouclier fiscal constitue également un révélateur des orientations fiscales européennes qui a fait de la liberté de circulation des personnes et des capitaux un instrument conduisant à niveler les ressources fiscales et sociales. En effet, la concurrence fiscale et l'absence d'harmonisation bénéficient à une poignée de contribuables, particuliers ou entreprises, que l'on nomme les bases mobiles. Or, en l'absence d'harmonisation et d'échanges automatiques d'informations (sur l'ensemble de leurs revenus par exemple), ces bases mobiles s'appuient sur les différences qui existent entre les systèmes fiscaux nationaux pour optimiser, et parfois frauder, l'impôt.

Cette concurrence fiscale met les finances publiques, donc les économies et les politiques publiques nationales, sous pression et en danger. Elle va à contresens de ce qu'il faudrait mener dans la période actuelle : dégager des ressources et rétablir davantage de justice fiscale en rééquilibrant les systèmes fiscaux afin qu'ils pèsent moins sur les bases immobiles (salariés, chômeurs, retraités, petites entreprises) et davantage sur les bases mobiles, grands bénéficiaires des allègements fiscaux de ces dernières années. Il en va non seulement du niveau des ressources publiques, mais également du consentement à l'impôt de populations qui savent désormais que le système fiscal est déséquilibré en leur défaveur.

Outre l'indispensable suppression du bouclier fiscal et la réécriture nécessaire de la fiscalité du patrimoine, qui doit s'effectuer non pas dans le sens d'un allègement supplémentaire mais dans celui d'une meilleure justice fiscale (qui se traduirait par un élargissement de l'assiette de l'ISF par exemple), l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires plaide plus que jamais pour une harmonisation fiscale et sociale européenne : celle-ci serait possible grâce à l'instauration d'un serpent fiscal européen qui réduirait progressivement les écarts entre les systèmes fiscaux et sociaux, par exemple en mettant en place des règles d'assiette commune.